

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 48 f. » 24 f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une correspondance de Saint-Petersbourg, signalée par la *Patrie*, annonce que l'Empereur Nicolas venait de prendre des mesures de guerre de la plus haute importance. Le Czar aurait décidé que l'armée, dite d'Europe, qui se trouve cantonnée dans la partie occidentale de l'Empire, dont les principaux corps sont échelonnés en Pologne et dans les provinces russes voisines, est appelée tout entière à l'activité.

La *Patrie* affirme, en outre, qu'une lettre de Vienne, du 14, annonce qu'on ne faisait aucune disposition, en Autriche, pour mettre à exécution le décret impérial relatif à la diminution de l'armée, et qu'au contraire, les généraux qui commandent en Lombardie, en Hongrie et en Croatie ont tous demandé des renforts, eu égard à l'état des esprits dans ces différents pays.

Ces nouvelles ne doivent être accueillies que sous toute réserve.

On lit d'un autre côté dans la *Gazette de Cologne*:

« On évalue approximativement à 80,000 hommes la réduction opérée dans l'armée autrichienne. Les amis des Russes répandent le bruit que l'Autriche et la Prusse n'observeront la neutralité qu'aussi longtemps que les puissances maritimes ne prendront point part à la guerre. Cette opinion manque entièrement de base. Il est certain, ou du moins on considère comme certain que les puissances maritimes n'abandonneront point la Turquie, et cependant l'Autriche réduit son armée. »

L'importante réduction opérée dans l'armée au moment où deux voisins de l'Empire sont à la veille d'engager une lutte, a causé une satisfaction générale. Cette mesure a dissipé l'appréhension d'une guerre générale. Notre Bourse se préoccupe plus vivement de la pénurie de l'argent que de la question d'Orient. Elle espère que la société d'escompte de la Basse-Autriche viendra quelque peu au secours du commerce.

(*Gazette des Postes de Francfort.*)

On écrit, en outre, de Berlin, le 17 octobre :

« Malgré les nouvelles d'Orient, les cercles ministériels conservent encore l'espoir que la paix sera maintenue. Il est question d'un projet de note,

basé sur le traité de 1841, et qui aurait reçu l'approbation des deux puissances occidentales. — On espère aussi obtenir l'assentiment de la Russie et de la Porte-Ottomane. — Havas.

Les journaux allemands et anglais n'apportent aucun fait nouveau, relatif aux préparatifs de guerre des Russes et des Turcs. Le *Daily News* annonce seulement que des lettres d'Odessa lui apprennent qu'une escadre russe est arrivée, le 3 octobre, de Sébastopol, pour recevoir des troupes destinées à prendre position à Redoutekale. — Havas.

Trieste, mercredi 19 octobre.

D'après les nouvelles de Constantinople du 10, le Sultan aurait demandé l'entrée des flottes française et anglaise dans les Dardanelles. Les ambassadeurs auraient promis de les faire venir.

(*Univers.*)

Voici, d'après la *Gazette des Postes de Francfort*, la lettre adressée par Omer-Pacha, généralissime de l'armée turque, au prince Gortschakoff :

« Monsieur le Général,

« J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre par l'ordre de mon Gouvernement.

« Tandis que la Porte-Ottomane, épuisait tous les moyens de conciliation pour maintenir la paix et son indépendance, la cour de Saint-Petersbourg n'a cessé de susciter des difficultés. Elle a même violé les traités par l'occupation des deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, parties intégrantes de l'empire Ottoman.

« La Porte-Ottomane, au lieu d'user de représailles, s'est bornée alors à des protestations, sans s'éloigner de la voie qui pouvait conduire à un arrangement. La Russie ne manifeste point de sentiments pareils; elle repousse des propositions que lui avaient recommandées les puissances médiatrices et nécessaires à la sûreté et à l'honneur de la Sublime-Porte. En conséquence, il ne lui reste d'autre parti à prendre que celui de recourir à la guerre, et c'est un devoir impérieux pour elle.

« Toutefois, comme l'invasion des Principautés danubiennes et la violation des traités qui l'a accompagnée sont la cause réelle de la guerre, la Porte-Ottomane, comme dernière preuve de ses sentiments pacifiques, propose, par mon organe, à Votre Excellence, d'évacuer lesdites provinces, et

elle vous accorde pour cela un délai de quinze jours, à compter du jour de la réception de cette lettre. Si, pendant ce délai, je recevais de Votre Excellence une réponse négative, le commencement des hostilités en serait la conséquence naturelle.

« Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence, et je saisis, en même temps, cette occasion de vous assurer de ma haute estime.

« Signé : OMER-PACHA. »

On lit dans le *Standard* :

« Des lettres de Constantinople, du 6 octobre, annoncent qu'une députation du clergé arménien, des banquiers et des membres influents des corporations de la même nation avait offert ses services au Sultan, qui les avait gracieusement acceptés.

« Des firmans ont été envoyés dans toutes les provinces pour ordonner aux gouverneurs de faire connaître l'état des choses et de faire vivre en bons termes, les uns avec les autres, les chrétiens et les Turcs. Un troisième manifeste, adressé à l'armée, est en cours de publication; il a une couleur toute musulmane. Il appelle les fidèles, au nom du Koran, à combattre pour la justice, et autorise quiconque manquera de courage à le déclarer, parce qu'on lui donnerait un autre emploi que celui des armes.

« Cette proclamation sera d'un immense effet sur le peuple; mais on croit qu'elle sera interprétée singulièrement en Europe. La chancellerie russe sera fermée cette semaine: les sujets russes seront mis, dit-on, sous la protection du Danemarck. »

INTÉRIEUR.

Paris, 20 octobre.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui un décret qui ouvre un crédit extraordinaire de 5 millions au ministère de la marine. Ce décret est précédé d'un rapport de M. Théodore Ducos établissant que l'Empereur, tout en possédant deux escadres, composées de quatorze vaisseaux, sans compter une augmentation proportionnelle dans le nombre des frégates et corvettes à vapeur, a vu décroître de 40 millions le budget de la marine en comparant les exercices de 1852 et de 1853 à ceux de 1847 et de 1848. — Havas.

M. le Ministre de la guerre a inauguré hier une exposition permanente des produits de l'Algérie

FEUILLETON

ADRIENNE CHENEVIER.

(Suite.)

— J'ai reçu votre lettre, dit M. Dodges, et il était de mon devoir de venir examiner votre travail... Vous comptiez donc, M. de Chenevier, exposer ce modèle d'aérostat?

— Mais, oui, Monsieur, bégaya le rentier: c'était et c'est toujours mon intention.

— Monsieur de Chenevier, voulez-vous recevoir un bon conseil.

— Oui, monsieur Dodges.

— Remettez tout cela dans sa caisse et n'exposez rien. Vous seriez la fable de Londres, et vous rapporteriez encore en France le ridicule que vous auriez recueilli chez nous.

— Mon Dieu! mon Dieu! dit Chenevier en se frappant le front, est-il possible que nous nous soyons trompés tous les trois?

— Moi, je ne me suis jamais trompée, murmura madame Chenevier.

— Au reste, ajouta M. Dodges, c'est un petit malheur. L'essentiel est de ne pas exposer cette bouffonnerie de baudruche; le malheur deviendrait alors très-grand... N'auriez-vous pas, Monsieur, par hasard, en

réserve quelque chose de plus convenablement exposable? Je me ferais un devoir et un plaisir de vous en faciliter l'exhibition?

— Hélas! non, répondit M. Chenevier, toujours abattu.

— Passerez-vous encore quelque temps à Londres? demanda M. Dodges.

— Oh! je voudrais être déjà à cent pieds sous terre! murmura l'inventeur parisien.

— Monsieur, dit madame Chenevier, aucun intérêt ne nous retenant plus à Londres, nous partirons pour Paris demain soir.

— Sitôt! remarqua M. Dodges.

— Oui, Monsieur, poursuivit la femme, demain soir. Et ayant écouté quelques mots prononcés à son oreille par sa fille, elle ajouta :

— Avant de partir, ne pourrions-nous pas recevoir un grand service de vous, Monsieur, qui êtes si obligeant?

— Quel service, Madame?

— Ne pourriez-vous pas nous montrer le Palais de l'Exposition?

— Ah! Madame, ce sera une chose bien difficile, répondit M. Dodges, en réfléchissant; mais ce n'est pas impossible, à sept heures du matin. L'heure, comme vous voyez, n'est pas très-convenable, et je n'ose vous la proposer.

— C'est notre heure, dit madame Chenevier, je l'aurais choisie. Ma fille et moi nous sommes toujours levées avant le soleil.

— Eh bien! Madame, demain matin, à sept heures, je serai à votre porte.

Et M. Dodges fit un salut froid, et sortit.

— Je sors avec vous, dit M. Chenevier d'un ton étrange en ouvrant la porte avec précipitation.

Il embrassa tendrement sa femme et sa fille, et accompagna M. Dodges jusqu'au Strand, en descendant *Agar-street*.

M. Chenevier remonta le Strand et prit à droite la petite rue qui conduit à *Waterloo-bridge*. Sa résolution était bien prise; il voulait suivre le conseil du savant.

Ruiné par sa fatale invention, et en proie au délire du désespoir, M. Chenevier aborda résolument le pont cyclopéen jeté sur la Tamise, comme une ressource pour le suicide, et, trouvant le parapet très-élevé, il attendit d'être seul pour monter sur la rampe et se précipiter sans obstacle dans la grande rivière anglaise. Il est très-difficile, même la nuit, de se trouver seul sur les ponts de Londres; il y a beaucoup de passants et de philanthropes qui empêchent les gens de grimper sur la rampe et de se noyer. Cela donna le temps à M. Chenevier de réfléchir, de regarder le dôme de Saint-Paul et la magnifique façade riveraine de *Somersethouse*. Le sang se calma, la raison succéda au délire. M. Chenevier donna

établie dans la rue de Bourgogne. Cette exposition indique les progrès rapides que l'agriculture y fait chaque année, et le développement que peuvent y prendre les différentes espèces de cultures industrielles. L'exposition sera ouverte au public le jeudi de chaque semaine. Il suffira, pour être admis à la visiter, d'en faire la demande par écrit au Ministre de la guerre. — Havas.

On lit dans la *Correspondance Havas*, du 19 :

Le *Siècle* annonçait hier l'arrestation momentanée de M. Goudchaux, à la suite d'une visite domiciliaire pratiquée à son domicile. Nous croyons pouvoir ajouter que trente autres personnes, environ, ont dû être également arrêtées, en vertu d'ordres émanant de la justice.

L'autorité avait été instruite, depuis quelque temps, de nouvelles menées auxquelles étaient mêlés des individus appartenant à des opinions extrêmes. Munie de renseignements précis, elle a opéré dès lors d'assez nombreuses perquisitions dont les résultats ont justifié, dit-on, ses recherches. Grâce au zèle et à l'activité de M. le Préfet de police et de ses habiles agents, la justice, saisie de l'affaire, pourra prononcer en connaissance de cause. — Les arrestations ont été pratiquées à la fois à Paris, à Tours, à Nantes et à Nevers.

On lit, à ce sujet, dans le *Phare de la Loire*, d'hier :

« Ce matin, à 10 heures, un commissaire de police, accompagné de plusieurs gardes de ville, est entré dans notre établissement et nous a communiqué deux mandats émanés de M. Cornuau, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture, prescrivant la visite des papiers et du domicile de M. Victor Mangin père, journaliste, et de M. Evariste Mangin, son fils; le même mandat prescrit l'arrestation de tous deux et leur incarcération à la maison d'arrêt, sous la prévention de complot.

« Nous apprenons que d'autres perquisitions ont eu également lieu à Nantes, notamment chez M. Victor Mangin fils, en ce moment à Paris, et chez M. Rocher, ancien commissaire du gouvernement provisoire dans les 5 départements de l'Ouest, qui se trouvait également absent. »

Enfin l'*Espérance du Peuple*, du 18, s'exprime en ces termes :

« Ce matin, des descentes de police ont eu lieu au domicile de plusieurs de nos concitoyens, appartenant à l'opinion démocratique, et notamment dans l'imprimerie de M. Mangin. A la suite de ces perquisitions, plusieurs personnes auraient été mises en état d'arrestation.

« Il résulte des renseignements que nous avons pris, qu'une de ces perquisitions s'est effectuée en la demeure de M. le docteur Guépin, et qu'il a été écroué à la maison d'arrêt. »

La *Patrie* a publié, au sujet des arrestations qui ont eu lieu à Paris, les détails suivants : — « M. Charles Delescluse, ancien commissaire-général du département du Nord et condamné à la déportation par arrêt de la Haute-Cour de Versailles, vient d'être arrêté à Paris, où il était arrivé de Londres, comme délégué de Ledru-Rollin et du Comité européen. Les documents qui ont été saisis à son domicile indiquent tout à la fois, de la part de l'émigra-

tion, l'ignorance la plus complète de l'état du pays, les illusions les plus ridicules comme aussi les projets les plus insensés et les plus coupables. — La présence de cet agent à Paris et la saisie des documents dont nous venons de parler ont nécessité plusieurs arrestations et visites domiciliaires à Paris et dans quelques départements. M. Goudchaux et M. Marchais ont été arrêtés. Le premier se trouvant indisposé, a été relâché provisoirement par le Préfet de police, après avoir pris l'engagement de se présenter à la première réquisition. La justice est saisie. » — Havas.

Un grand nombre de personnes du haut monde et une foule de curieux continuent à se rendre à Compiègne, pour assister aux chasses impériales, bien que la pluie ait par moment modifié le programme des fêtes.

Lundi dernier, l'Empereur et l'Impératrice ont chassé dans la forêt de Compiègne; la chasse a été magnifique. Dès midi, une foule de curieux, venus à pied de Compiègne ou des villages voisins, et un grand nombre d'équipages et de cavaliers se pressaient au carrefour du Puits-du-Roi, fixé pour le rendez-vous.

Leurs Majestés sont arrivées à une heure, en voiture, avec leurs invités, et elles ont été saluées des cris de Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! M. le premier veneur a fait son rapport, puis Leurs Majestés ont monté à cheval et se sont dirigées vers le carrefour de la Petite-Patte-d'Oie, où devait avoir lieu l'attaque. Le trajet s'est d'abord effectué au pas. Une masse de curieux s'est jetée sur les deux côtés de la route, escortant en quelque sorte Leurs Majestés, et manifestant tout haut son admiration pour la gracieuse beauté de l'Impératrice. Quand le cerf déboucha au milieu d'une vaste clairière, où tout le monde le suivit, ce fut un nouvel et amusant spectacle que de voir chasseurs et curieux s'éparpiller en tous sens, cherchant à retrouver le noble animal que la meute poursuivait.

Après cinq quarts d'heure de chasse, sans défaut, le cerf fut porté bas par les chiens, au carrefour du Hourvari; Leurs Majestés et la plupart de leurs invités ont pu assister à cet intéressant épisode.

Le soir, la curée s'est faite dans la grande cour du château; Leurs Majestés étaient sur le balcon de la grande salle à manger.

Le lendemain, le mauvais temps a empêché toute promenade. Aussi l'Empereur a voulu que les fonctionnaires de la ville lui fussent présentés par M. Mercier, sous-préfet; tous ont été enchantés de l'accueil bienveillant que LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice leur avaient fait.

Le soir, la Cour était réunie dans la salle de spectacle du château : les premières galeries étaient occupées par les dames de la ville, en toilette de bal; au parterre se trouvaient les officiers du régiment de chasseurs en garnison à Compiègne et du 36^e régiment de ligne, ainsi que quelques fonctionnaires étrangers au département qui avaient voulu présenter leurs hommages à l'Empereur.

A huit heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice, suivis de leur cour, sont venus prendre possession de leurs fauteuils; toute la salle s'est levée à leur entrée. A côté de l'Empereur était assise la princesse Mathilde, et à côté de l'Impératrice le prince Napoléon Bonaparte. — Havas.

EXTÉRIEUR.

IRLANDE. — Malgré l'approche de l'hiver et la certitude que les émigrants n'arriveront à leur destination que dans une saison rigoureuse, un grand nombre d'Irlandais continuent à désertir leur terre natale. Les trains des chemins de fer Midland, Great Western et Great Southern sont encombrés d'émigrants, et jamais on n'a vu une affluence ni une confusion pareilles sur les quais de Dublin. L'émigration ne se borne pas à l'Ouest et au Sud, il vient un grand nombre d'habitants des comtés intérieurs et du Nord. Les navires en partance de Liverpool en font foi. Les fermiers, pendant la moisson, ont eu beaucoup de peine à trouver des bras. Si la manie de l'émigration continue, les travaux de ferme, en Irlande, seront faits par tout autres hommes et moyennant des prix plus élevés.

(*Morning-Advertiser*.)

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — Le Conseil de révision se réunira le mardi 25 octobre courant, à midi, pour l'examen et l'admission, s'il y a lieu, des remplaçants que pourront avoir à présenter les jeunes conscrits de la classe de 1852 qui ont obtenu un sursis de départ.

Comme de coutume, les remplaçants devront déposer leurs pièces à la Préfecture, plusieurs jours à l'avance, et se faire inscrire avec les jeunes soldats, au bureau militaire, la veille de la séance, c'est-à-dire, le lundi 24, de une heure à quatre heures.

(*Journal de Maine-et-Loire*.)

Saint-Malo. — Le *Commerce Breton* a annoncé, il y a quelques jours, qu'un vol de poudre avait été commis au Fort-Impérial.

Le gardien du Fort-Impérial, ajoute aujourd'hui le *Commerce Breton*, avait, dit-on, obtenu de coucher en ville, et des militaires, retenus au fort par punition, s'introduisaient dans sa chambre, s'emparaient des clés, enlevaient les poudres et les cartouches, et les faisaient vendre par des complices. On a trouvé des chandelles parmi les poudres, et des gouttes de suif ont été répandues sur les barils défoncés. On a trouvé chez les époux Sauvage, dans le quartier des Bouchers, des sacs de poudre auprès du foyer. On voit qu'il a fallu une sorte de miracle pour empêcher de grands malheurs.

Sept individus ont été arrêtés comme auteurs ou complices des vols de poudre, cartouches, etc. La découverte de ce grave délit est due à l'active vigilance du nouveau commissaire de police de Saint-Malo.

CHRONIQUE LOCALE.

AVANTAGES DE L'EMPLOI DU RIZ.

De tous les aliments, le riz est le plus sain et le plus économique. Employé dans le pain, il produit énormément. Outre qu'il rend le pain plus blanc, il lui donne encore beaucoup de saveur et un goût exquis. Pour la panification, on peut faire entrer le riz dans la proportion d'une livre ou deux par dix livres de farine. Mais pour lui faire produire tout le bon effet qu'on peut en tirer, il faut le faire cuire pendant au moins deux heures; ce farineux est d'une nature très-sèche et très-compacte. Une livre de riz,

une bonne pensée à sa femme et à sa fille : des larmes roulèrent sur ses joues. Quand on pleure, on ne se tue pas. Le suicide a un œil sec. Les passants étaient plus nombreux que de coutume, par une attention de la Providence. M. Chenevier courut au *Strand*, comme un homme qui fuit un péril de mort, et, en quelques minutes, il se trouvait dans son appartement d'*Agar-street*.

Comme il fallait que sa colère s'exerçât contre quelque chose, M. Chenevier déchira son aérostat en mille pièces; en assaisonnant ce travail de destruction d'un flot d'anathèmes contre Nemrod et contre les Chinois, ces éternels plagiaires des inventeurs futurs.

— Puis, appelant sa femme et sa fille Adrienne, il leur dit :

— Mes bonnes amies, il me reste encore neuf cent quarante trois francs de rente; consentez-vous à vivre avec si peu ?

Les deux femmes firent un geste joyeux d'adhésion.

— Eh bien! vous me sauvez la vie, dit Chenevier en les embrassant. Seulement, il faudra renoncer aux robes de soie, à la loge des Funambules et aux glaces du Café Turc.

— Nous renonçons à tout ! dirent les deux femmes en duo.

— Et nous partons demain pour Paris, ajouta Chenevier.

— C'est décidé ! répondit sa femme.

— Je ferai ma dernière belle toilette demain matin, à sept heures, ajouta Adrienne en riant.

— Voilà pourtant où nous a conduits ton Nemrod ! dit le père en déchirant le dernier fragment de baudruche de son aérostat.

— Eh ! plus de reproches ! dit la femme; et qu'il ne soit plus question de Nemrod.

On fit les préparatifs de départ pour Paris. M. Chenevier attendit la nuit pour jeter par la fenêtre l'attelage des pigeons empaillés, qui furent recueillis par des policemen silencieux.

Le lendemain, à six heures et demie, Adrienne consultait son miroir sur sa dernière toilette de dentelles et de soie. Le miroir répondit par des éloges qui s'étendaient aussi à la beauté, à la grâce, à la tournure de la jeune demoiselle. Adrienne éprouva le bonheur de se trouver aussi belle que Virginie, Eucharis et Cymodocée, les trois héroïnes de ses romans. Sa mère lui dit :

— A ton âge je te ressemblais; en te voyant aujourd'hui, je crois revoir, dans un miroir, mes dix-sept ans.

III. — VISITE A L'EXPOSITION.

A l'heure exacte, une élégante calèche, enlevée par deux chevaux gris, traversa au vol *King-William street*, et s'arrêta bruyamment devant la porte de M. Chenevier. M. Dodges arrivait.

Le jeune Anglais offrit son bras à madame Chenevier.

Adrienne prit le bras de son père; la voiture se rendit au palais de la Grande-Exhibition.

M. Dodges, qui avait des intelligences dans la place, se fit ouvrir une porte dérobée, et introduisit clandestinement la famille Chenevier dans le Palais de Cristal.

Après une visite assez longue, et dans laquelle M. Dodges montra une rare complaisance, Adrienne eut la fantaisie de se placer sur une estrade de velours nacarat, pour admirer, dans son ensemble, la grande galerie. Ainsi posée, avec l'attitude immobile de la Curiosité, Adrienne ressemblait à une merveilleuse statue ajoutée aux chefs-d'œuvre de l'Exhibition. Ce fut M. Dodges qui trouva cette comparaison, et en fit un hommage flatteur à madame Chenevier.

A neuf heures, M. Dodges offrit à la famille de la reconduire à *Agar-street*, et, chemin faisant, M. Dodges, qui paraissait fort soucieux, dérida son front tout à coup, comme un homme qui a trouvé une idée sereine, et dit à M. Chenevier :

— M. de Chenevier, la visite que nous venons de faire m'a inspiré des réflexions nouvelles, et bien différentes de mes idées d'hier.... avez-vous fixé votre départ pour Paris ?

— Oui, Monsieur Dodges, répondit Chenevier, nous quittons Londres ce soir.

— Après avoir séjourné à Londres ?

— A *fortnight*, interrompit Adrienne.

en cuisant, absorbe 4 litres d'eau, se développe prodigieusement, et, par là, augmente ses propriétés nutritives d'une manière étonnante. Le riz, ainsi cuit et préparé, ne se met dans la farine qu'à l'instant de bouillir; il est préférable de le délayer dans l'eau chaude avant d'en faire le mélange. Mais il est bien essentiel de faire attention que l'eau dans laquelle on met son riz, soit servie avec lui le degré de chaleur qu'elle doit avoir habituellement quand on la met dans le levain.

Le riz offre aussi de grands avantages, employé en potage ou en bouillie; c'est surtout dans cet usage qu'il devient une ressource précieuse pour le temps actuel. Aussi, beaucoup de familles ont déjà pris l'habitude d'en faire un repas ou deux; un ménage composé de huit personnes peut aisément, et au-delà, souper avec une livre de riz préparé comme suit: on peut faire le potage au riz, soit avec du lait, soit avec du beurre ou de la graisse; si l'on veut y ajouter des légumes, il n'en deviendra que meilleur.

Quant à la bouillie de riz, on la fait avec du lait le plus communément; mais quand le lait devient rare, on peut y suppléer par la cassonade ou le sucre pilé. Quand le froment arrive seulement à quatre francs le double décalitre, il y a déjà une grande économie à faire usage du riz; à plus forte raison quand le froment atteint six et sept francs.

On ne pourrait donc trop recommander et populariser l'usage du riz; d'abord parce qu'il procure le moyen de traverser les crises et les pénuries dans les subsistances; ensuite parce que c'est un aliment très-sain, dont on devrait faire usage dans tout les temps et dans toutes les conditions de fortune. C'est presque un devoir d'humanité et de philanthropie d'en signaler l'heureux effet.

Combien de familles, en ayant dès à présent recours au riz, peuvent se ménager pour l'avenir des ressources précieuses et s'épargner bien des privations cruelles!

(Union de l'Ouest.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Journal du Loiret* donne les détails suivants sur la catastrophe arrivée au chemin de fer.

« Orléans, 20 octobre.

» Hier soir, à huit heures, un accident qui aurait pu avoir des suites encore plus funestes, et qui a causé la mort de deux personnes, est arrivé sur la ligne d'Orléans, près de la station de Beaugency.

» Les trains de voyageurs de Nantes et de Bordeaux, se dirigeant chacun sur Paris, sont combinés de telle sorte qu'ils puissent se rejoindre à Tours, et se réunir en un seul. Mais il arrive souvent, à cause de l'irrégularité du service de la section de Poitiers, que le train de Bordeaux éprouve du retard. Dans ce cas, le train de Nantes, ne pouvant attendre indéfiniment, part seul, et le train de Bordeaux devient alors un train spécial, en dehors des heures déterminées. Il en résulte nécessairement une complication dans le service.

» C'est ce qui a encore eu lieu hier. Le train de Bordeaux était en retard de deux ou trois heures, lorsqu'il est arrivé à Tours, et il a dû former un train spécial à la suite du convoi *express*.

» Ce train spécial, composé de sept wagons,

— Ah! dit M. Dodges, mademoiselle Adrienne vient de se servir d'une expression qui annonce une longue habitude de la langue anglaise.

Adrienne baissa les yeux, et une rougeur charmante couvrit ses joues d'Hébé.

— Oh! celle-là, dit M. Chenevier, elle apprend tout ce qu'elle veut... demain, en rentrant à Paris, je veux qu'elle reprenne de suite ses leçons d'anglais.

— Demain! demain! dit M. Dodges, il vous tarde donc bien d'être à Paris!

— Eh mon Dieu! dit M. Chenevier, qu'avons-nous à faire à Londres!

— Vous avez donc renoncé, Monsieur de Chenevier, à exposer votre aérostat?

— Mais, dit Chenevier, avec un mouvement convulsif, il me semble que c'est vous, Monsieur Dodges, qui...

— Eh bien! oui, interrompit l'Anglais; mais j'ai changé mes idées depuis hier; votre aérostat mérite les honneurs de l'Exhibition; et je ferai un rapport très-favorable sur votre admirable découverte.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 99 20.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 72 40.

BOURSE DU 21 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 99 10.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 72 25.

était parti de Tours à cinq heures cinquante minutes.

» Vers sept heures et demie, il arrivait devant la gare de Beaugency. Les signaux d'arrêt avaient été faits; mais il paraît que la bourrasque épouvantable qui a soufflé pendant toute la nuit n'a pas permis au mécanicien de les apercevoir, et le train est venu, à toute vitesse, heurter un train de marchandises qui se disposait à quitter la gare de Beaugency.

» Le choc a été épouvantable. La locomotive est montée sur les derniers wagons du convoi de marchandises; le tender s'est dressé sur la locomotive, et l'on comprend le désordre effroyable qui en est résulté.

» Le mécanicien a été tué sur le coup. Tous les membres de ce malheureux étaient brisés. Son cadavre était horriblement défiguré.

» Le chauffeur a eu les deux cuisses cassées, les jambes et une main dénudées par l'eau bouillante. Il est mort à deux heures du matin dans d'atroces souffrances.

» Le conducteur, chef du train, a reçu à l'aîne une blessure des plus graves; il est dans ce moment alité dans une auberge de Beaugency.

» Quant aux voyageurs, quinze ont été blessés ou contusionnés, mais très-légerement.

» Il faisait nuit, la locomotive, dans un écart, avait brisé les fils du télégraphe électrique, et l'on ne pouvait donner de nouvelles ni à Orléans ni à Blois.

» M. Degriigny, chef de gare à Orléans, inquiet de ne pas voir arriver le convoi annoncé, a dépêché au-devant de lui une locomotive pour s'enquérir du retard. Cette locomotive est revenue bientôt donner l'avis de l'accident et chercher des ouvriers et du secours.

» Après les premiers secours donnés aux blessés, on a commencé à déblayer la voie. Le désordre était à son comble. La locomotive, en brisant les wagons, avait jonché la voie de toute sorte de débris: blé, marchandises, caisses, bagages; on a craint un instant que tous ces objets ne fussent incendiés par le foyer de la chaudière. Mais on est parvenu à conjurer le feu en jetant du sable sur la voie.

» Les deux victimes de cet épouvantable accident étaient mariées et pères de famille. Le mécanicien, nommé Thiron, était âgé de vingt-cinq ans; il laisse deux enfants et une femme enceinte. Le chauffeur, nommé Legris, laisse aussi plusieurs enfants.

» Les dégâts matériels sont considérables, la locomotive n° 127 et son tender ont été brisés, des marchandises ont été avariées ou perdues, des wagons ont été broyés.

» A la première nouvelle du sinistre, les autorités se sont rendues sur le théâtre de l'accident.

M. Boselli, préfet du Loiret, M. Chevrier, avocat-général, M. Martin, juge d'instruction, M. Bimbenet, substitut de M. le procureur impérial, le commandant de la gendarmerie et le commissaire départemental ont immédiatement commencé une instruction.

» De leur côté, M. le juge de paix et M. Lorin de Chassin, maire de Beaugency, qui, bien que malade, s'était rendu sur les lieux, avaient commencé une enquête.

» Dès ce matin, la voie était déblayée et le service avait repris son cours ordinaire.

» En attendant que le résultat de l'enquête nous fasse connaître la cause de ce sinistre, nous ne saurions trop insister pour qu'une surveillance de chaque heure et de chaque minute soit exercée, jour et nuit, sur tout le service, afin de prévenir le retour de ces catastrophes si inquiétantes et si désastreuses pour les familles des voyageurs et pour les ouvriers du chemin qui en sont les premières victimes. »

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux racontent en ces termes les émotions produites dimanche, à l'Hippodrome, par l'ascension d'un lion.

« L'affiche de l'Hippodrome annonçait dimanche dernier que le dompteur d'animaux Martin ferait une ascension, montée sur un lion. A cinq heures, le lion, muni de son harnachement, a été amené par son maître. Cet animal, d'un naturel si fier, paraissait abattu dans cet attirail qui le tenait captif. L'émotion était grande parmi les spectateurs; plusieurs personnes n'avaient pas cru devoir attendre l'arrivée du terrible animal et s'étaient empressées de sortir. Les mesures que commandait la prudence avaient toutefois été prises afin qu'il n'arrivât aucun accident. Le lion a été attaché aux cordages, et M. Martin, sur sa monture, s'est élevé dans les airs en saluant la foule. Ainsi que le cheval, le lion a con-

servé une grande immobilité, seulement, on a pu remarquer qu'il contractait beaucoup de roideur dans les membres et surtout dans la queue, qui se repliait en cerceau. »

Nous devons compléter ce récit en reconnaissant que ce lion, exécuté en carton, était d'une imitation parfaite.

(Union de la Sarthe.)

— Le syndicat de la boulangerie de Paris a commencé aujourd'hui à payer l'indemnité due par la Ville, pour la deuxième quinzaine de septembre.

La différence entre le prix réel du pain et la taxe administrative, est de 6 centimes par kilog. pour cette quinzaine. La somme à payer aux boulangers s'élève à 393,363 fr., ce qui, à raison de 6 cent. par kilog., suppose une consommation, pendant la quinzaine, de 6 millions 556,000 kilog. de pain, soit, par jour, 437,066 kilog. ou 3,362 quintaux de farine à raison de 130 kilog. de pain pour 100 kilog. de farine.

La consommation de la deuxième quinzaine de septembre a donc été, à peu de chose près, la même que celle de la première quinzaine.

D'après le chiffre de cette consommation, chaque centime de différence sur le prix du kilogramme de pain fait, pour la Ville, une somme d'environ 65,500 fr. par quinzaine.

(Univers.)

— L'*Echo de l'Oise* publie la lettre suivante:

« Crisolles, le 17 octobre 1853.

» Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi d'user de la voie de votre estimable journal, en confiant à votre obligeance la publication d'un acte d'insigne bienveillance de l'Impératrice. Sa Majesté, dont la sollicitude pour les infortunes est inépuisable, a daigné répondre à ma prière en faveur d'une famille nombreuse et malheureuse de ma paroisse, en m'adressant pour elle un mandat de sept cents francs pour sauver sa maison qui allait être vendue et pour pourvoir à ses besoins les plus pressants. Sa Majesté, en outre, s'intéresse beaucoup à la santé du pauvre père de famille et me charge de le faire soigner à ses frais.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux. JOURDAIN, Curé de Crisolles, canton de Quiscard. »

— La vendange dans le pays du Centre n'aura pas été aussi mauvaise qu'on l'avait craint d'abord.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent des divers points du vignoble orléanais nous mandent que la récolte en vins est très-faible, mais que la qualité est excellente, et, sous ce rapport, ce sera une bonne année.

On nous signale notamment le crû de Saint-Ay, dont la récolte sera celle d'une année moyenne, sous le rapport de la quantité, et celle d'une des meilleures années, sous celui de la qualité.

Dans divers endroits, la gelée du 4 de ce mois a causé quelques ravages.

A Meung, la récolte a dépassé les espérances, et le vin, comme à Beaugency, ne laisse rien à désirer.

Les côtes de Saint-Jean-de-Braye et de Saint-Denis-en-Val ne sont pas non plus trop mal partagées. On cite même des clos qui se rapprochent des bonnes années.

(Journal du Loiret.)

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre*, d'Amiens:

« Dans nos campagnes, le baptême d'un nouveau-né est un signal d'allégresse: on choisit, longtemps à l'avance, le parrain et la marraine de l'enfant. Le jour où l'enfant est porté à l'église, on prend un almanach, le nom du saint ou de la sainte qui s'y trouve ce jour-là est celui qui sera donné au nouveau-né, malgré les réclamations des parents. C'est un usage généralement adopté.

» Il y a donc quelque temps que, dans une populeuse paroisse du canton de Picquigny, un enfant est présenté à l'église pour la cérémonie du saint baptême: c'était la veille d'une grande fête, où le jeûne et l'abstinence sont de précepte. Le parrain avait consulté son almanach, et il était heureux d'avoir choisi un beau nom à donner à son filleul. Eh bien! devinez ce qu'il avait trouvé? Vigile et Jeûne!

» Quand M. le curé lui demanda, suivant la formule: « Quel nom donnez-vous à cet enfant? » le joyeux parrain répondit avec assurance: Vigile et Jeûne.

» A ces mots, M. le curé, le clerc-laïc et toute l'assistance ne purent garder le sérieux que demande une si sainte cérémonie. Une explosion de rire éclata dans l'église: mais à toute chose fin il y a; il fallut, bon gré, mal gré, un vrai nom de saint au nouveau-né. M. le curé, dans sa sagesse, pour ne point mortifier le naïf parrain; arrangea convenablement la chose, et débaptisant Vigile et Jeûne, il donna à l'enfant les noms de Virgile-Eugène, qui sont de véritables saints. »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ACHATS
DE FOIN, DE LUZERNE ET
D'AVOINE.**

Le samedi 12 novembre 1853, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, de luzerne et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n° 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (631)

**PRYTANÉE IMPÉRIALE MILITAIRE
DE LA FLÈCHE.**

AVIS.

Le 7 novembre 1853, à une heure après midi, en séance du conseil d'administration du Prytanée impérial militaire à La Flèche, il sera procédé, sur soumissions cachetées, à l'adjudication de 400 quintaux métriques de farine de froment de 2° qualité, conforme à l'échantillon déposé à l'économat du Prytanée, livrables :

- 200 quintaux, du 15 au 30 janvier 1854;
- 200 quintaux, du 20 au 30 mars suivant.

Le paiement sera fait dans le délai de quinze jours après chaque fourniture. (632)

Etude de M^e BUET, notaire à Napoléon.

**L'HOTEL DE L'EUROPE
A Napoléon-Vendée,
A LOUER.**

Cet Hôtel est le plus important de la ville. (633)

ADJUDICATION

AVEC GRANDE BAISSÉ DE MISE A PRIX,
Le mardi 15 novembre 1853, à midi, à Napoléon-Vendée, en l'étude de M^e BUET, notaire,

1° Du domaine de la BÉDOUARE, commune de la Jonchère (Vendée), 81 hect. 62 a. 9. c., 1/2 prairies. L'ancien propriétaire avait trouvé 130,000 fr. Mise à prix : 69,000 fr. Pent se détailler.

2° De l'ABBAYE DES FONTENELLES, à 4 kil. de Napoléon; 91 h. 35 a. 25 c. Ruisseau pouvant faire marcher une usine. Mise à prix : 69,000 fr. (634)

Etude de M^e DION, notaire Saumur.

A AFFERMER,

A ARRENTER

OU A DONNER A RENTE VIAGÈRE de suite,

Un MOULIN, en parfait état, situé sur les Châteaux, à Saumur, nommé le Moulin de la Charte, consistant en trois voûtes, une chambre, grange, hangar, cour, écurie, servitudes, jardin, vignes et terres, le tout formant un seul ensemble, et contenant soixante-six ares.

S'adresser à M. RICARDEAU, meunier, sur les Châteaux, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (626)

A VENDRE

pour cause de départ,

Une VOITURE, presque neuve, dite américaine.

S'adresser au bureau du Journal. (628)

Etude de M^e SAUVALLÉ, notaire à Tours.

**A VENDRE
PAR ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M^e SAUVALLÉ, notaire à Tours,

Le mardi 8 novembre 1853, à midi,

**LA BELLE TERRE
DE LA**

MOTTE-MARCILLY

Dépendant de la succession de M. MARTIN D'ANZAY,

Située sur les communes de Marcilly-sur-Vienne, Ponts et Rilly, arrondissement de Chinon,

Et consistant en belle maison de maître, sur les bords de la Vienne, parcs, jardin anglais, cinq fermes et une métairie, contenant 257 hectares 83 ares, presque d'un seul tenant.

Savoir :	H.	A.
En terre	210	20
En vignes	12	91
En pâtures	1	08
En prés	10	23
En peupleraie et sapins	7	61
En bois	15	80

Egal 257 83

Superficies considérables. A 6 kilomètres de la station de Sainte-Maure.

Cette propriété conviendrait à la spéculation.

Deux cours d'eau la traversent. Le revenu dépasse 14,000 francs.

Mise à prix 435,000 francs. Une enchère adjugera.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur;

A M^e SAUVALLÉ, notaire à Tours, dépositaire du plan, du cahier d'enchères et des titres de propriété. (615)

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop Concentré de Salsepareille Composé de QUET aîné, Pharmacien de Lyon, est reconnu bien supérieur au Rob Laffecteur; il guérit radicalement, sans Mercure, les Affections de la peau, les Dartres, Scrofules, Pertes, Douleurs, Rhumatismes, ainsi que les Maladies Syphilitiques nouvelles ou anciennes (Voir l'instruction). On évitera les contrefaçons en exigeant toujours le cachet et la signature QUET aîné. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie FAULCON, rue Royale, Ch. LEBRUN, successeur; à Angers, M. MÉNIÈRE, place du Pilori. (317)

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, appartenant à M. Henri MAYAUD, et actuellement occupée par M. Paul Mayaud.

Cette maison, fraîchement décorée, consiste en salon de compagnie, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes et cour.

S'adresser à M. Henri MAYAUD, ou à M^e LEROUX, notaire. (584)

AVIS.

**VENTE VOLONTAIRE
DE MEUBLES**

A LONGUÉ.

Le public est prévenu que le dimanche 23 du mois courant et jours suivants, dans l'auberge de l'Union, tenue, à Longué, par M^{me} veuve Marchand, il sera procédé à la vente de tout le mobilier qui garnit cette auberge, et qui consiste en: très-bons lits garnis, beau linge de corps, draps, nappes, serviettes, batterie de cuisine et toutes espèces de bons objets. (625)

A VENDRE

A l'amiable,

Au château de Brézé,

Le dimanche 6 novembre 1853, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

DÉPENDANT DE LA TERRE DE BRÉZÉ et

LES COUPES

DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées :

1° La coupe du *Cul-de-Chèvre*, contenant 17 hectares 8 ares 36 centiares, située commune de Saint-Cyr;

2° La coupe du *Pelvenaux*, contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, située commune de Saix;

3° La coupe du *Pont-de-la-Riasse*, contenant 8 hectares 80 ares 99 centiares;

4° La petite coupe d'*Asnières*, contenant 5 hectares 33 ares 60 centiares;

5° La coupe de *l'Ardillon*, contenant 10 hectares 95 ares 24 centiares;

6° La coupe des *Friches-à-Priou*, contenant 8 hectares 48 ares 65 centiares;

7° Deux cent-soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe des *Eco-gnés-de-Lenson*;

8° Deux cent vingt pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la grande coupe d'*Asnières*;

9° Cent-cinquante-deux pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans la coupe de la *Butte-de-Bournée*.

Toutes ces différentes ventes, excepté les deux premières, sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (627)

A VENDRE

Par Adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue n° 53,

Appartenant à M. Léon CARTAULT, et occupée par M. BOUTAULT, boulanger.

S'adresser, pour prendre tous renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (580)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune : boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue St-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

TROIS MAISONS, situées à Saumur, rue du Pavillon, portant les n°s 1^{er}, 3 et 5, et appartenant à M. Paterno, m^d corroyeur.

S'adresser à M. PATERNE, rue du Pavillon, et à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854

UNE

MAISON avec REMISE et ÉCURIE, Située sur le Quai,

Occupée par M. Moriceau, huissier. S'adresser à M. POIRVIN, horloger-bijoutier, marchand d'optique. (512)

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Pierre, appartenant à M^{me} Fremantier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (338)

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE VIN

Le dimanche 23 octobre 1853, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une cave, sise à Saumur, faubourg Nantilly, montée de la Gueule-du-Loup, à la vente publique, aux enchères, d'environ 2,000 bouteilles de bons vins rouge et blanc, récolte de 1846, bouteilles vides, grandes tonnes, barriques et petits fûts vides, appartenant à M^{me} v^e Perret, tenant autrefois l'hôtel de l'*Écu de Bretagne*.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (630)

**HENRY, COIFFEUR,
A Saumur,**

A l'honneur de prévenir qu'il vient d'ouvrir un SALON DE COIFFURE, chez M. Nanceux, rue de la Comédie, au premier. Comme par le passé, il tiendra tous les objets concernant la parfumerie et pourra les offrir à de très-bonnes conditions; il se recommande à la bienveillance de tous, et prie les personnes qui lui ont déjà accordé leur confiance de croire qu'il fera tous ses efforts pour la mériter. (629)

A VENDRE

Ou A LOUER

UNE MAISON DOUBLE

AVEC JARDIN

Rue de la Basse-Ile, 16;

Plus un AUTRE JARDIN, vis-à-vis l'ancienne gare du chemin de fer. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (558)

LE MAGASIN DES FEUILLETONS

Recueil mensuel consacré à la reproduction des œuvres les plus remarquables de la littérature contemporaine

Paraissant le 15 de chaque mois.

Chaque numéro se compose de 100 à 132 colonnes de 70 lignes, et contient la matière de près de deux volumes in-8°.

Bureaux, à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

PRIX DE L'ABONNEMENT : UN AN, 8 FR. — ÉTRANGER, 10 FR.

L'abonnement part du 15 juin 1853. — On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Adresser franco un mandat de 8 fr. sur la poste à M. A. ROLET, éditeur du *Magasin des Feuilletons*. — On s'abonne aussi par l'entremise des libraires, des messageries et des directeurs de poste.

Tout abonné reçoit franco et gratis, avec le premier envoi,

LA CASE DE L'ONCLE TOM,

Traduction de MM. CH. ROMÉY et A. ROLET, un beau volume grand in-8° dans le même format que le *Magasin des Feuilletons*. (461)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.